

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2026/04/63

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Madame Valérie ARNAUD, équipe GROUPAMA CAR, en vue d'occuper l'espace public pour une animation afin de sensibiliser la population par des actes de prévention et d'informations, le vendredi 26 juin 2026 de 9h00 à 16h00, sur la place Vincent Auriol 07250 Le Pouzin ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

GROUPAMA est autorisé à utiliser la Place Vincent Auriol 07250 Le Pouzin le 26 juin 2026 de 9h00 à 16h00 pour leur animation et d'y stationner un camping-car. GROUPAMA aura accès à l'électricité.

ARTICLE 2 :

Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte-Sur-Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 14 avril 2026

Le Maire,

Christophe VIGNAL

